

1. TITRE : GOUVERNEMENT SCOLAIRE

2. ACTEURS / BENEFICIAIRES

Élèves, Principal, Professeurs Principaux, Enseignants, Surveillants, Parents d'élèves

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement scolaire est une forme d'organisation qui permet aux élèves de prendre en charge les préoccupations de la communauté éducative de manière démocratique et responsable.

Le gouvernement scolaire expérimenté au Sénégal dans des écoles élémentaires et certains collèges et lycées, semble offrir un cadre d'éducation approprié. En effet, l'école constitue aujourd'hui un espace où se développent de plus en plus des formes variées de déviations (violences, incivisme, harcèlements, toxicomanie...).

Le foyer socio-éducatif qui jadis était le lieu d'éducation à la citoyenneté et aux droits humains est devenu source d'instabilité et de perturbation, en contradiction avec son orientation initiale. Le fonctionnement et la gestion des foyers socio-éducatifs varient d'un établissement à l'autre. Cela se traduit par des dérives. On constate que le volet récréatif prend le pas sur le reste des activités : l'ouverture du foyer coïncide souvent avec sa fermeture.

C'est pourquoi il est devenu urgent d'initier de nouvelles formes d'organisation de la vie scolaire pour asseoir la culture de la paix, de la réussite, l'éducation à la citoyenneté, aux droits humains, à la démocratie et à la diversité.

4. OBJECTIFS

Objectif général

Former un citoyen responsable préparé à participer activement au développement de son pays.

Objectifs spécifiques :

- Lier l'école à la vie ;
- Combattre l'intolérance, la discrimination et la violence ;
- Promouvoir la paix ;
- Prévenir les conflits ;
- Installer la culture de respect des droits humains ;
- Développer l'esprit d'initiative ;
- Créer un environnement d'enseignement apprentissage qui favorise la réussite des élèves
- Développer le sens de la solidarité et de la démocratie;
- Respecter les règles sociales, civiques et morales ;
- Pouvoir s'exprimer et communiquer;
- S'impliquer dans les organes de gestion, de concertation et de décision

5. RESULTATS ATTENDUS

- Les élèves deviennent acteurs d'une démocratie représentative à l'école
- L'intolérance, la discrimination et la violence sont combattues;
- Des actions pour la promotion de la paix sont menées ;
- Les conflits sont réduits dans l'espace scolaire;
- Des actions pour le respect des droits humains sont menées ;
- L'esprit d'initiative est développé chez les élèves ;
- Un environnement d'enseignement apprentissage qui favorise la réussite des élèves est installé ;
- Des actions de solidarité sont menées ;
- Les règles sociales, civiques et morales sont respectées ;
- Les élèves expriment librement leurs idées et communiquent sans entraves ;
- Les élèves sont impliqués dans les organes de gestion, de concertation et de décision.

6. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

✓ **Organes**

- **Une assemblée scolaire** formée par les délégués de classes ; Chaque classe élit deux (02) délégués¹ (autant que possible, un garçon et une fille).
- **Le Conseil Scolaire** : organe exécutif de l'assemblée scolaire ; il est constitué de conseillers élus par l'assemblée scolaire, parmi ses membres.
- **La Présidence** : Le (la) Président(e) est élu (e) par l'ensemble des élèves parmi les délégués ; Il (elle) préside et coordonne les activités du Conseil scolaire. Il (elle) est assisté (e) par deux adjoints(es) également élus(es). Sur les trois membres de la présidence un seul peut être en classe de troisième.

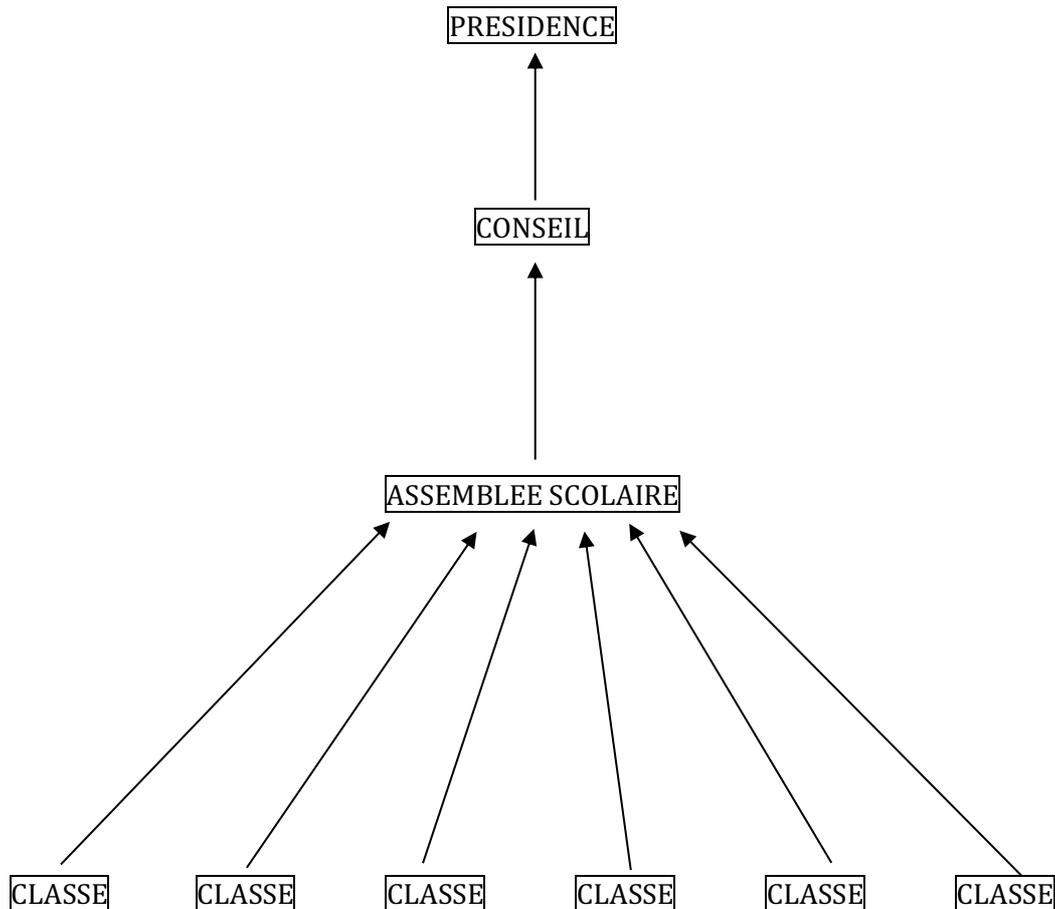
✓ **Conditions d'éligibilité :**

Pour être éligibles les candidats doivent :

- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une sanction disciplinaire ;
- être un modèle de comportement (expression, intégrité, non violence, équité, tenue vestimentaire...).

¹La classe élit son gouvernement de classe fait à l'image du gouvernement scolaire et choisit 02 délégués de son gouvernement de classe pour la représenter au gouvernement scolaire.

✓ **Organigramme :**



✓ **Fonctionnement**

L'assemblée scolaire délibère sur les problèmes de l'école dont elle est saisie soit par le CGE, soit par le Président. Elle assure le suivi, l'évaluation et le contrôle des tâches retenues. Elle détermine la composition des différentes commissions. Elle se réunit tous les 2 mois.

Le Conseil scolaire met en œuvre un plan d'action annuel. Il exécute les tâches confiées aux commissions par l'assemblée scolaire ; chaque conseiller responsable de commission est aidé par deux élèves de l'établissement, cooptés pour leurs compétences, pour constituer son staff technique et pour bien exécuter le travail. Le conseil scolaire se réunit tous les mois.

La Présidence est assurée par un(e) Président (e) et deux adjoints ; le (la) Président(e) dirige le conseil scolaire et préside l'assemblée scolaire.

✓ **Encadrement du gouvernement scolaire :**

Le Professeur Principal de chaque classe organise l'élection du gouvernement de classe et des 02 délégués de la classe au gouvernement scolaire; il tient régulièrement avec les élèves des séances de suivi et de régulation.

Les enseignants encadreurs mettent tout en œuvre afin de faciliter le fonctionnement du Gouvernement scolaire. Ils sont choisis par le Conseil scolaire parmi les Professeurs principaux ou parmi des professeurs motivés et disposant de compétences en la matière.

✓ **Composition du Conseil Scolaire**

CONSEILLER	PREROGATIVES
VIE INTERNE ET ORGANISATION	Participation à la gestion des conflits (Prévention des crises, médiation par les pairs) Organisation des manifestations de l'établissement
RELATIONS EXTERIEURES ET MONDE DU TRAVAIL	Chargé des jumelages, du partenariat et des relations avec le monde du travail...
DEVELOPPEMENT DURABLE (ENVIRONNEMENT-HYGIENE-SANTE)	Propreté des locaux de l'établissement et de la cour, des sanitaires Sensibilisation à l'hygiène corporelle et au port vestimentaire décent des élèves Sensibilisation aux méfaits du tabac et de la drogue Santé Reboisement et embellissement
CULTURE ET LOISIRS	Coordination du fonctionnement des clubs
FINANCES	Recherche et gestion des fonds du gouvernement Elaboration de plans annuels budgétisés Reddition semestriels des comptes
SPORTS	Accompagnement des activités sportives en relation avec l'Association Sportive (AS)
COMMUNICATION	Information sur les activités du gouvernement scolaire et du collège Suivi de la formation des élèves dans les TIC Coordination de la presse scolaire
DROITS HUMAINS ET CITOYENNETE	Assistance, gestion de la solidarité, accueil et encadrement des nouveaux élèves, Promotion et Protection des droits humains et de la citoyenneté
EQUITE ET EDUCATION A LA VIE FAMILIALE	Promotion d'activités d'éducation à la vie familiale Détection et accompagnement des élèves vulnérables à la déperdition scolaire Promotion et maintien des filles et des handicapés

RECOMMANDATIONS

- Une phase préparatoire d'information et de sensibilisation sur le gouvernement scolaire est nécessaire
- Le renouvellement des structures se fait au mois de novembre de chaque année.
- Les enseignants encadreurs mettent tout en œuvre afin de faciliter le fonctionnement du Gouvernement scolaire mais ne se substituent jamais aux élèves dans les rôles qu'ils doivent jouer. Ils guident, proposent, indiquent des ressources, des façons de faire, orientent, stimulent et assistent les élèves. C'est une façon d'apprendre ce qu'est la démocratie avec ses avantages et ses inconvénients.
- Le président du Conseil Scolaire prête publiquement et solennellement serment après son élection. La prestation de serment est présidée par le CGE.
- Tenir compte du genre et de l'équité (handicapés) dans la représentation.
- Elaboration d'un guide d'animation et d'encadrement de Gouvernements scolaires.
- Formation ou renforcement des capacités des professeurs principaux, professeurs encadreurs, surveillants et élèves sur l'animation et l'encadrement des gouvernements scolaires.
- Le Président et un ou deux Conseillers (selon la taille de l'établissement) élus par le conseil scolaire représentent les élèves au CGE.

Source : Gouvernement Scolaire : Fiche technique d'orientation, USAID/EDB